

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 40 (1895)
Heft: 12

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Sont nommés au grade de lieutenant d'infanterie les aspirants ci-après désignés, porteurs du certificat de capacité prévu par l'art. 39 de la loi sur l'organisation militaire :

Fusiliers. — MM. Alfred Bonzon, Morges ; Arthur Fonjallaz, Cully ; Henri Schreiber, Berne ; Louis Michaud, Nyon ; Jean Spiro, Vufflens-la-Ville ; Henri Pelichet, Gollion ; Alfred Courvoisier, Giez ; Jean de Luze, Chigny sur Morges ; Henri Humberset, Noville ; Albert Randin, Orbe ; André Strahle, Lausanne ; Paul Guignard, Sentier ; Charles Pochon, Lausanne ; Charles Métraux, aux Planches ; Jules Guilloud, Champagne ; Albert Thévenaz, Bullet.

Carabiniers. — Louis Reymond, Orbe.



NOUVELLES ET CHRONIQUE

On écrit de Berne le 3 décembre :

Les choses militaires occupent plus qu'on ne le pensait l'attention des Chambres fédérales qui ont repris leur session hier ; on en parlait un peu partout au cours de la séance du Conseil national. Dans les couloirs, dans l'hémicycle, dans les conversations particulières, on s'entretenait de l'état actuel de l'armée et de la nécessité de revenir à des habitudes plus en harmonie avec nos mœurs et surtout avec l'opinion publique.

M. le président *Bachmann*, de Thurgovie, a ouvert la séance par un discours ministériel, prêchant le respect du vote du 3 novembre, et la reprise des travaux ordinaires, sans aigreur et avec modération.

Au Conseil des Etats, M. *Jordan-Martin*, président, a ouvert la session par un éloquent discours dont nous détachons les extraits suivants :

« Messieurs et honorés collègues, — Depuis la clôture de la session extraordinaire du mois d'août dernier qui nous a réunis pour régler provisoirement nos relations commerciales avec la France et pour désigner le successeur du regretté conseiller fédéral Schenk, de nombreuses manifestations de notre vie publique se sont produites.

D'abord, nous avons suivi avec un intérêt patriotique les fêtes d'Altdorf qui nous ont reporté à plus de 600 ans en arrière, en mettant en lumière les pages les plus palpitantes de notre histoire nationale et les mémorables événements de cette époque tourmentée, toute de luttes et de combats, d'où la Suisse est sortie transformée et plus forte, grâce au courage et à l'énergie de ses glorieux fondateurs. Puissent-elles, ces fêtes inoubliables, contribuer à consolider cet esprit d'union et de concorde qui doit nous animer et sans lequel nous ne saurions être heureux !

Puis, Berne nous a conviés à visiter son exposition agricole, si bien installée et organisée, et dont la réussite a été complète...

...L'an prochain, la parole sera à l'industrie. Dans ses grandes assises qu'elle tiendra à Genève, elle exposera ses nombreux produits. Elle nous montrera ce qu'elle peut faire et ce qu'elle peut entreprendre encore, puis en nous révélant les points faibles de ses procédés, elle appellera l'attention des hommes et des gouvernements que cela intéresse sur les progrès à réaliser dans cette branche essentielle de notre activité nationale.

Le 29 septembre écoulé, le peuple suisse et les cantons ont été consultés sur l'introduction du monopole des allumettes. A la majorité des votants cette nouvelle institution a été repoussée. Les causes de cet échec sont multiples. Il n'entre pas dans notre rôle de les rechercher, ni de les expliquer. Cependant, il nous sera permis d'exprimer ici la pensée que le peuple, en rejetant ce monopole, n'a pas voulu s'opposer à ce qu'il fût pris des mesures énergiques pour combattre la terrible nécrose qu'engendre la manipulation du phosphore. En revanche, il a montré clairement ses répugnances à l'endroit de nouveaux monopoles, étant donné le peu de satisfaction que lui a procuré celui de l'alcool, introduit jadis.

Récemment, le 3 novembre dernier, le peuple appelé à se prononcer sur le projet de révision des articles militaires de la Constitution de 1874 l'a repoussé à une écrasante majorité. Nous n'avons qu'à nous incliner devant le verdict qu'il vient de rendre. Toutefois, ce n'est pas sans un sentiment de tristesse que nous enregistrons ce vote dont l'examen révèle dans notre organisation militaire un mal que nous étions loin de croire aussi profond.

L'année dernière, le 4 novembre 1894, le peuple a rejeté énergiquement une proposition tendant à répartir entre les cantons une certaine somme à prélever sur le produit des douanes. Il a ainsi affirmé sa volonté de ne rien changer aux bases financières de la Confédération, en donnant aussi un témoignage de sa confiance, malgré les vives critiques qu'il émet parfois, dans l'esprit d'ordre et de devoir de l'administration fédérale. Cette confiance est-elle aujourd'hui ébranlée ? Nous espérons le contraire. Il est à remarquer cependant que le prononcé du 3 novembre 1895, nettement formulé, signifie qu'il y a de sérieuses modifications à apporter dans l'organisation de certains services fédéraux.

Le peuple a le sentiment de la situation. Il ne méconnaît point, entre autres, les obligations que la Constitution impose à la Confédération en ce qui intéresse la défense du pays. Il est prêt, nous n'avons aucun doute à cet égard, à faire tous les sacrifices que celle-ci réclame de lui, à lui fournir tous les moyens d'accomplir le suprême devoir qui lui est imposé, comme de la mettre également en état de faire face à l'immense responsabilité que sa position lui assigne.

D'autre part, nous ne devons pas nous le dissimuler; il se refuse à sanctionner, en matière militaire, des pratiques qui lui déplaisent, des tendances qui troublent sa foi et ses convictions démocratiques, et des allures trop imprégnées de l'esprit étranger, qui rompent ouvertement avec nos usages, notre législation et la simplicité de nos mœurs.

Notre devoir consiste à vérifier ces griefs, à voir avec calme ce qu'ils ont de fondé et à rejeter loin de nous, cela sans faiblesse, ce qui est de nature à compromettre nos institutions militaires et en particulier la valeur de notre armée.

Et maintenant tout n'est pas dit: de grosses questions restent à l'ordre du jour, d'importants problèmes attendent leur solution. Examinons-les sans précipitation en comptant beaucoup sur le temps et sur la persuasion. Inspirons-nous, pour les résoudre, des besoins réels qui sont à leur base et des conseils de la justice et de l'équité. Ce faisant, nous travaillerons, croyons-nous, dans l'intérêt bien compris de notre chère patrie.

C'est dans ces sentiments, messieurs et honorés collègues, que je vous souhaite la bienvenue et que j'ouvre la présente session. »

Société vaudoise des armes spéciales. — Cette société a tenu le samedi 30 novembre sa séance annuelle à l'Hôtel du Château, sous la présidence de M. le colonel Ceresole, commandant du Ier corps d'armée. Comme de coutume, l'ordre du jour a comporté une série d'intéressantes conférences suivies d'un joyeux banquet.

La Société des armes spéciales prospère d'année en année. En 1895, elle a reçu 22 nouveaux sociétaires et n'a enregistré que 3 démissions. Le nombre de ses membres est aujourd'hui de 162, alors qu'il y a peu d'années il n'atteignait pas la centaine. La bibliothèque continue à acquérir les principaux volumes militaires qui paraissent soit en Suisse soit à l'étranger. En 1895, elle a été un peu plus utilisée que par le passé, au grand bonheur du bibliothécaire, le major Rochat, qui ne cesse de battre le rappel en faveur de l'emploi des trésors qu'il tient généreusement à la disposition des officiers studieux. Quant à la situation financière, c'est celle d'une honnête société qui ne capitalise pas, mais qui ne fait pas non plus de dette. Elle trouve même le moyen de faire du bien, puisqu'en 1895 elle a accordé un subside de 50 fr. pour la distribution de la brochure *Aux soldats suisses*, et qu'elle continuera ce subside en 1896. Enfin, elle se propose d'étendre le champ de son activité en rendant plus libérales les conditions de réception de ses membres. Sur la proposition de M. le colonel Turrettini, le comité étudiera cette question.

Les conférenciers ont été cette année M. le colonel Hebel, instructeur-chef de l'artillerie, qui a parlé des grandes manœuvres françaises en 1895;

le colonel de Perrot, qui a donné ses impressions sur les manœuvres du Ier corps d'armée; le lieutenant-colonel Guiguer de Prangins qui a présenté un rapport sur la marche et les détails du service de l'artillerie de position pendant les manœuvres du Ier corps d'armée; le colonel Coutau, qui a entretenu l'auditoire des manœuvres allemandes en 1895.

Toutes ces communications ont été suivies avec un intérêt soutenu par le nombreux auditoire qu'avait attiré la compétence toute spéciale des conférenciers.

Quant au banquet, il a été, comme toujours, rempli d'animation et de gaieté.

Société fédérale de sous-officiers. — Le comité central adresse aux sections la circulaire suivante :

« Chers camarades !

» Le 27 août dernier nous avions l'honneur de vous donner connaissance de la constitution du nouveau comité central.

» Bientôt après, — le 18 septembre, — s'offrait une première occasion, bien fâcheuse malheureusement, d'appeler les sections ou plutôt leurs délégations à Berne, sous le drapeau fédéral. C'était pour accompagner à sa dernière demeure M. le colonel Feiss, ancien chef d'arme de l'infanterie et commandant du II^e corps d'armée, décédé si soudainement et beaucoup trop tôt; cet officier d'un si grand mérite, que l'assemblée générale de la Société fédérale de sous-officiers avait nommé membre honoraire il y avait à peine deux mois. Une troupe imposante de sous-officiers, représentant 30 sections avec 24 drapeaux entourés de crêpe suivaient le cercueil de cet officier, l'un des chefs les plus distingués de l'armée suisse, lui rendant ainsi les derniers honneurs bien mérités. Nos meilleurs remerciements à toutes les sections, — spécialement à la section de Berne pour sa chaleureuse réception — qui ont répondu à l'appel du comité central pour remplir cette triste mission, ainsi qu'à celles qui, pour cause de leur situation géographique, se sont fait excuser par écrit.

» Entre temps la remise des affaires par l'ancien comité central d'Aarau a eu lieu et nous ferons maintenant notre possible pour remplir la tâche que nous avons acceptée pour la conservation et la protection des intérêts du corps de sous-officiers suisses et la prospérité de notre société. D'autre part nous aimons à croire que chaque section s'efforcera à remplir promptement ses services vis-à-vis de la Société fédérale, surtout en restant en rapports suivis avec la direction centrale, afin de maintenir les liaisons mutuelles si nécessaires. Nous espérons que notre appel, dans l'intérêt de la société entière, trouvera un écho chaleureux dans toutes les sections !

» Chers camarades ! A l'occasion de la révision des archives centrales que nous avons entreprise, nous avons trouvé que dans celles-ci les statuts des sections sont incomplets. Pour cette raison nous adressons à tous les comités des sections la demande, — afin de compléter nos archives, — de nous adresser le plus vite possible deux exemplaires de leurs statuts actuellement en vigueur, et autant qu'il leur sera possible aussi un exemplaire des anciens statuts. Pour le bon ordre nous mentionnons ici que lors du règlement de la caisse au moment de la reprise des comptes à Aarau par l'assemblée des délégués celle-ci représentait un solde créiteur de 1640 francs ; tandis que dans le procès-verbal sur cette assemblée, il était question par erreur de 1740 francs.

» Chers camarades ! Suivant la décision de la dernière assemblée des délégués à Aarau, le règlement des affaires suivantes a été remis aux soins du nouveau comité central :

1^o La question de l'acquisition du matériel, la nomination du jury, la durée et la distribution des couronnes pour les concours d'escrime (propositions de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et Locle) ;

2^o La question de la conservation de l'escrime à la baïonnette et au fleuret, comme exercices de concours aux fêtes centrales (proposition Berger, Soleure) ;

3^o La question de la fondation d'un organe central officiel (proposition Stolte, Lucerne) ;

4^o La motion de la section de Granges, pour que la Société fédérale de sous-officiers se charge de l'assurance contre les accidents pour les membres tireurs ainsi que pour les cibarres ;

5^o La proposition Berger, de Soleure, concernant la remise de revolvers par la Confédération aux sous-officiers ne portant pas le fusil ;

6^o La motion Turin, de Neuchâtel, concernant l'application d'exercices spéciaux pour pontonniers et vélocipédistes dans le programme futur de travaux des fêtes centrales.

Le comité central s'est déjà mis sérieusement à l'étude de la résolution des questions ci-dessus et ne manquera pas en temps voulu de soumettre le résultat de son travail aux sections.

Cuba. — Le maréchal Martinez Campos s'étant convaincu que de nombreuses exagérations remplissaient les rapports qui lui sont adressés par un certain nombre d'officiers relativement à l'importance des rencontres qu'ils ont eues et des pertes subies par l'ennemi, a promulgué, le 28 octobre, un ordre dont nous extrayons le passage suivant :

« J'ordonne donc qu'à l'avenir, et sous la plus étroite responsabilité des

» chefs de colonne, les dépêches soient brèves, claires et strictement exactes ; qu'elles rendent compte tout d'abord des pertes de la colonne puis de celles de l'ennemi basées sur le nombre des tués et blessés qu'on trouvera sur le terrain, sans qu'il soit fait mention des morts simplement aperçus, ni des blessés enlevés, des traces de sang, etc. Pour les dépêches que je recevrai et qui augmenteront l'importance des faits signalés, je me bornerai à transmettre à mon gouvernement la date de l'action et le chiffre de nos pertes. »

— Le maréchal Martinez Campos vient d'organiser son armée sur des bases nouvelles. Le premier corps d'armée, stationné dans la partie orientale de l'île et sous les ordres du général Don Luis de Pando se compose de trois divisions.

La Ire division, commandée par le général Jose Jinenez Moreno, est forte de quatre brigades, l'une, celle du général Don Arsenio Linaras Pombo, occupe la partie la plus occidentale des départements orientaux de l'Île et la II^{me}, sous les ordres du général Don Jose Garcia Navarra, la partie la plus orientale, tandis que la III^{me}, commandée par le général Don Manuel Canellas y Casavaldas, se tient aux environs de Quantanemo et que le général Don Francisco Obregon de los Rios est avec la 4^{me} brigade à Baracoa, Sagua et Mallari.

La II^{me} division, général Don Cendros Gonzalez Manoz, se compose de deux brigades, celle du général Gasco, à Bayamo, et celle du général Hadonnez, à Manzanilla. Le général Don Pedro Pin y Fernandez commande la III^{me} division du 1^{er} corps, forte de deux brigades, celle du général Don Raneon Echague y Mendez Vizo, à Holquin, et celle du général Toral y Velasquez, à Tunas.

Le 2^{me} corps d'armée, qui opérera dans la région de Las Villas et de Linza de Civita, est placé sous les ordres du général Don Sabas Marin y Gonzalez et se compose de deux divisions. La Ire, celle du général Don Alvaro Suarez Valdes, comprend trois brigades, celle du général Don Agustin Luque y Cocas, opérera du côté de Santa-Clara : celle du général Don Pedro Cornel, à Cienfuegos, et celle du général Godoy à Sagua.

La II^e division, sous les ordres du général Don Adolfo Jimenez Castellanos y Tapia, a la même composition que la première. Ses trois brigades opèrent : celle du général Don Jose Oliver, à Remedios ; celle du général Aizpurna, à Sancti-Spiritus, et celle du général Aldave, à Ciego de Civita.

Le général Don Pedro de Mella y Montenegro exerce le commandement supérieur à Camaguey et est exclusivement responsable des opérations et de la surveillance de la province de Puerto-Principe.

Le général Don Jose Cederius y Garcia est chargé du commandement supérieur des provinces de la Havane, Matanzas et Pinar del Rio.

Italie. — Plus vite qu'il ne le prévoyait le général Baratieri pourra donner suite aux idées d'offensive en Erythrée qu'il avait si rationnellement développées en Italie l'été dernier. Les Africains l'ont prévenu. Des bandes de Choans qu'on estime à une quinzaine de mille hommes, aux ordres des ras Ollic, Makonen, Micaël, Alula, Mangascha, ont entouré une colonne d'environ 1500 hommes sous le major Toselli, avant-poste du général Arimondi, en avant de Makallé et d'Adera. Un combat acharné eut lieu le 7 décembre à Amba-Alagi, qui se termina par la retraite des Italiens sur Adera et Makallé, toujours en combattant bravement, mais en subissant de graves pertes, près de 900 hommes, dit-on. Les tués du côté des Choans seraient de plus d'un millier, dont le ras Micaël. D'après les dernières nouvelles arrivées à Rome, on pourrait croire que les vainqueurs ont assiégié Makallé, les communications entre ce poste et Adigrat étant interrompues. Plusieurs journaux doutent que soit Makallé, soit Adigrat, dépourvus d'approvisionnements et de canons en suffisance, puissent tenir longtemps. Le ras Makonen se dirigerait sur Massova, soit directement, soit par Senafé, après avoir bloqué Adigrat. Massova est en état de fournir une longue résistance.

Ces événements ont causé une vive émotion à Rome. La Chambre, en session ordinaire, s'est levée pour rendre hommage à la mémoire des vaillants soldats morts en Afrique au champ d'honneur et pour témoigner de sa sympathie à leurs familles.

M. Crispi, indisposé, n'assistant pas à la séance, le ministre des travaux répondant à une question, a déclaré que l'effectif des troupes italiennes qui ont pris part à ces combats étaient de 2500 hommes. « Le gouvernement, a-t-il ajouté, n'entend pas cacher la vérité. Nous avons été vaincus ; mais nous devons, dignes des Romains, aviser. Le gouvernement a pris toutes ses mesures pour qu'en définitive la victoire reste aux armes italiennes. »

P. S. On annonce que 5 bataillons vont être envoyés en Afrique. Les 3 premiers partiront le 17 ou le 18 décembre ; les deux autres le jour de Noël. Plusieurs vaisseaux de guerre partent aussi pour Massaouah.

— *La bicyclette dans l'armée.* — Le ministre de la guerre d'Italie a adressé il y a un certain temps déjà aux commandants de corps d'armée sur l'usage de la bicyclette par les officiers une circulaire assez intéressante que nous reproduisons ci-après :

« En raison du développement considérable pris par l'usage du vélocipède, et de l'intérêt qu'il y a à ce que les officiers sachent se servir, en cas de besoin, de cet instrument avec habileté, le ministre a décié de concéder aux officiers l'autorisation de se livrer en uniforme au sport cycliste.

» En conséquence, les *officiers en tenue* sont autorisés à faire usage

du bicycle et de la bicyclette, à l'exclusion du *tandem*, même dans les rues des villes, sous la réserve des dispositions limitatives particulières de temps et de lieu que croiraient devoir prendre les commandants de corps d'armée et les commandants d'armes; les officiers sont en outre tenus à la stricte observation des règlements municipaux concernant l'exercice du vélocipède.

» Pour sauvegarder la correction et la dignité inhérentes à tout acte accompli par quiconque porte la tenue militaire, les officiers devront s'abstenir de monter à vélocipède dans les rues tant qu'ils n'auront pas acquis une habileté plus que suffisante pour pouvoir se livrer à cet exercice sans courir le risque d'être ridicules. Ils seront responsables, même disciplinairement, des incidents qui pourraient se produire dans cet ordre d'idées.

» L'officier à vélocipède n'est pas dispensé du port du sabre; toutefois celui-ci pourra être détaché du ceinturon et fixé convenablement à la machine. »

BIBLIOGRAPHIE

Histoire des Princes de la maison de Condé,
 pendant les XVI^e et XVII^e siècles,
par M. le DUC D'AUMALE, de l'Académie française,
 Tome septième.

Paris, Calman-Lévy, éditeur, 1896.

Un vol. in-8° de 784 pages, avec deux portraits en héliogravure et quatre cartes.
 Prix, 7 fr. 50.

Nous avons ici la fin de cette magistrale publication dont le duc d'Aumale, dans ses loisirs d'exil, a su enrichir l'histoire moderne, tant civile que militaire, tant de France que des pays avoisinants, et avec laquelle nos lecteurs ont déjà eu l'occasion de faire connaissance¹.

Commencée en 1857 par deux premiers tomes, qui ne purent sortir, à Paris, que six à sept ans plus tard, continuée en 1886 par les tomes troisième et quatrième avec un atlas de cinq cartes, puis successivement, en 1889 le cinquième, en 1892 le sixième, avec cartes et portraits, cette œuvre tant traversée, comme la carrière même du brillant général d'Afrique, se trouve aujourd'hui heureusement arrivée à bon port.

¹ Voir entr'autres les livraisons de la *Revue militaire suisse* de mai 1892, pages 252-254 et février 1886.